

# Rapport de la présidente du jury des concours externe et interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives - Session 2022 -

## Introduction

---

Ouverte par arrêté n° 2021-65 du 8 avril 2021, la session 2022 des concours externe et interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives était organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour le compte des collectivités de l'inter région Ile-de-France/Centre-Val de Loire et des centres de gestions de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La session 2022 des concours de conseiller territorial comptait **30** postes ainsi répartis.

Concours	Postes
Externe	20
Interne	10
<b>Total</b>	<b>30</b>

La période de retrait des dossiers courrait du **25 mai au 30 juin 2021**, la clôture des inscriptions intervenant le **8 juillet 2021**. La procédure d'instruction, qui concernait les **403** dossiers reçus, a abouti au rejet de **34** candidatures, **369** candidats ont donc été autorisés à concourir,

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le **mardi 18 janvier 2022** dans les locaux du CIG de la petite couronne à Pantin.

L'unique épreuve orale d'admission s'est déroulée du **19 au 22 avril 2022** dans les locaux du CIG de la Petite Couronne à Pantin.

L'épreuve physique s'est déroulée le **jeudi 12 mai 2022**.

## Le jury

---

Le jury, désigné par arrêté n° 2021-243 du 17 décembre 2022, et présidé par **Anne-Lise QUIOT-TITON**, conseillère en charge des territoires à l'Agence Nationale du Sport, était composé de 9 membres, répartis en trois collèges paritaires (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiés).

**Nicolas COOK**, attaché territorial principal à la base de loisirs de Cergy, assurait la suppléance de la présidente du jury.

**Martine FRITSCH**, représentante du personnel de catégorie A à la commission administrative paritaire avait été désignée par tirage au sort pour siéger au sein du collège des fonctionnaires territoriaux.

**Jean-Marc PACOR**, représentant du personnel de catégorie A à la commission administrative paritaire.

**Sylvie RIVIERE LE GUEN**, représentait le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le jury s'est réuni le **mardi 15 mars 2022** pour statuer sur l'admissibilité et le **mardi 31 mai 2022** pour statuer sur l'admission.

## Les textes de référence

---

- **Décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.
- **Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant diverses dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.
- **Décret n°1992-364 du 1<sup>er</sup> avril 1992 modifié** portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.
- **Décret n°1993-555 du 26 mars 1993 modifié** relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.
- **Arrêté du 14 septembre 2005 et du 12 janvier 2012** fixant le programme des épreuves des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.

## Les conditions d'inscription

---

### 1) **LE CONCOURS EXTERNE**

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

1° D'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ;

ou

2° D'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau 6 du cadre national de la certification professionnelle (anciennement niveau II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

### 2) **LE CONCOURS INTERNE**

Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Le concours interne est également ouvert aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 précitée exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

## Les principales données de la session 2015 et 2018

---

Session 2015 organisée par le CIG de la Grande Couronne (78) pour couvrir les besoins en recrutement des collectivités de la région Ile-de-France.

Concours	Nombre de Postes ouverts	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de présents aux épreuves écrites	Taux d'absentéisme	Seuil d'admissibilité sur 20	Nombre de candidats admissibles	Seuil d'admission sur 20	Nombre de candidats admis
Externe	38	193	111	42,48%	9,50	29	10,25	22
Interne	18	285	226	20,70%	11,50	46	12,92	27
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>478</b>	<b>337</b>	<b>29,49%</b>		<b>75</b>		<b>49</b>

Session 2018 organisé par le CDG du Cher (18), pour l'interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire

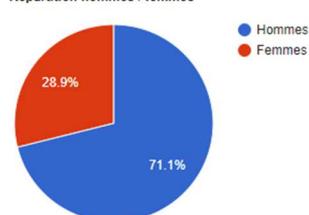
Concours	Nombre de Postes ouverts	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de présents aux épreuves écrites	Taux d'absentéisme	Barre d'admissibilité sur 20	Nombre de candidats admissibles	Barre d'admission sur 20	Nombre de candidats admis
Externe	12	132	63	52,27%	9,27	19	11,35	10
Interne	6	253	159	37,15%	14	15	15,08	8
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>385</b>	<b>222</b>	<b>42,33%</b>		<b>34</b>		<b>18</b>

## Les principales données de la session 2022

Concours	Nombre de Postes ouverts	Nombre de postes après transfert	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de présents aux épreuves écrites	Taux d'absentéisme	Barre d'admissibilité sur 20	Nombre de candidats admissibles	Barre d'admission sur 20	Nombre de candidats admis
Externe	20	16	123	51	58,53%	10,00	24	11,93	16
Interne	10	14	259	168	35,13 %	12,50	27	13,24	14
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>382</b>	<b>219</b>	<b>43,67 %</b>		<b>51</b>		<b>30</b>

## Le profil des candidats admis à concourir

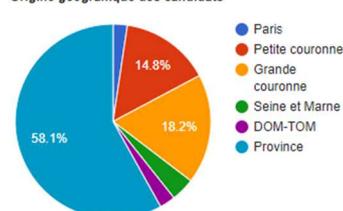
Répartition hommes / femmes



On compte 111 femmes et 273 hommes.

Les candidats appartiennent majoritairement à la tranche d'âge 41 et 50 ans pour 156 candidats (22,13 %). (14,84%) 57 de 21 à 30 ans, 132 candidats (34,37 %) de 31 et 40 ans et 39 candidats ont plus de 51 ans.

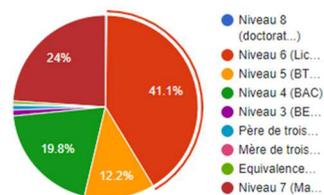
Origine géographique des candidats



Les candidats sont à 58,3% issus des régions. 9 candidats, (soit 2,44 % des inscrits) sont domiciliés dans les régions et territoires d'outre-mer.

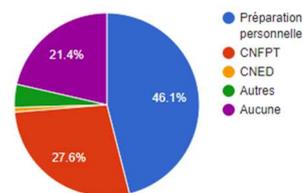
39,27 % des candidats sont franciliens (dont 54 en petite couronne).

Niveaux de diplôme des candidats



41,15% des candidats sont de niveau 6 (licence), et 1 seul candidat est de niveau 8 (doctorat).

Formation des candidats



27,6 % des inscrits ont suivi une formation dispensée par le centre national de la fonction publique territoriale et 46,1% déclarent s'être préparés seuls. 21,6% des inscrits ne déclarent aucune formation.

## L'épreuve d'admissibilité

### Concours externe :

Les candidats du concours externe ont subi deux épreuves écrites d'admissibilité, deux épreuves obligatoires d'admission.

L'épreuve orale facultative de langues vivante **a été suspendue** suivant le décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de Covid 19.

### Les épreuves d'admissibilité :

- Une épreuve écrite consistant en la réponse à six questions portant sur les éléments essentiels dans chacun des domaines suivants :
  - a) Des techniques et méthodes de l'entraînement sportif ;
  - b) De l'enseignement des activités physiques et sportives ;
  - c) De la sociologie des pratiques sportives ;
  - d) De la gestion financière appliquée aux services des sports ;
  - e) De la conception et l'entretien des équipements sportifs et de loisirs ;
  - f) Des sciences biologiques et des sciences humaines.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les connaissances du candidat, sa capacité à présenter ses réponses de manière organisée (durée : 4 heures ; coefficient 3) :

- La rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale dans le domaine des activités physiques et sportives (durée : 4 heures ; coefficient 4)

### Les épreuves d'admission :

- Une épreuve physique : (coefficient 1) comprenant :
  - Un parcours de natation,
  - Une épreuve de course.
- Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'activités physiques et sportives, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à l'encadrement. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé : coefficient 4).

### **Le concours externe :**

#### **Les sujets des épreuves écrites :**

##### **Les 6 questions techniques :**

###### **Question 1 (3 points)**

Quels sont les différents outils de prévention en matière de lutte contre le dopage et les conduites dopantes ? Précisez leur intérêt.

###### **Question 2 (2 points)**

Quels sont les points de vigilance à avoir pour le bon déroulé d'une séance d'activités physiques et sportives avec un groupe d'adolescents mixte ? Vous argumenterez vos propos.

###### **Question 3 (3 points)**

En quoi le sport peut-il constituer un vecteur de développement social dans une commune de 20 000 habitants ?

###### **Question 4 (3 points)**

Quels peuvent-être les paramètres qui influencent le tarif d'entrée d'un équipement sportif public ?

###### **Question 5 (4 points)**

Comment les acteurs du sport peuvent-ils participer, à leur niveau, au développement durable ?

###### **Question 6 (5 points)**

Comment chaque territoire peut-il profiter de la dynamique d'accueil des Jeux Olympiques de 2024 en France ?

##### **La note :**

Une note sur le développement de la pratique du vélo

### **Concours interne :**

Les candidats du concours interne ont subi une épreuve écrite d'admissibilité, deux épreuves obligatoires d'admission.

L'épreuve orale facultative de langues vivante **a été suspendue** suivant le décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de Covid 19.

#### **Les épreuves d'admissibilité :**

Une épreuve écrite consiste en la rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale dans le domaine des activités physiques et sportives, **d'un rapport** faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées. (Durée : 4 heures ; coefficient 4)

#### **Les épreuves d'admission :**

- Une épreuve physique : (coefficient 1) comprenant :
  - Un parcours de natation,
  - Une épreuve de course.
  
- Un entretien débutant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un conseiller territorial des activités physiques et sportives (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé : coefficient 4).

### **Le concours interne :**

#### **Le sujet de l'épreuve écrite :**

- **Le rapport :**
  - Un rapport sur la place du sport dans l'environnement
  - Des propositions opérationnelles sur la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable pour le sport sur le territoire

## Le niveau des candidats du concours externe :

20 postes ouverts	Réponse à 6 questions (coefficient 3)	Note (coefficient 4)
Convoqués	124	124
Présents	51	51
Note la plus haute	16,75	15,00
Note la plus basse	3,00	4,25
Nbre de notes = ou > à 10	25	25
Nbre de notes < à 10	23	25
Nbre de notes éliminatoires	3	1
Moyenne de l'épreuve	10,22	10,14

## Les remarques des correcteurs des correcteur sur le concours externe :

### Epreuves de 6 questions :

*Les points forts :*

- Des connaissances
- Les questions sont bien comprises
- Malgré la diversité des thèmes abordés, les candidats sont au fait de l'actualité

*Les axes d'amélioration*

- Technique/méthodologie
- Peu de réponses structurées
- Le style est souvent très maladroit

### Epreuve de la note :

*Les points forts :*

- Compréhension du sujet
- Méthodologie de la note

*Les axes d'amélioration :*

- Le non positionnement en qualité de responsable
- La qualité des titres
- L'orthographe

## Le niveau des candidats du concours interne :

10 postes ouverts	Réponse à 6 questions (coefficient 3)
Convoqués	259
Présents	169
Note la plus haute	14,75
Note la plus basse	0,00
Nbre de notes = ou > à 10	58
Nbre de notes < à 10	86
Nbre de notes éliminatoires	25
Moyenne de l'épreuve	<b>8,44</b>

## Les remarques des correcteurs des correcteur sur le concours interne :

*Les points forts :*

- Bonne sensibilisation des candidats aux enjeux environnementaux et de DD dans le domaine du sport,
- Globalement la démarche en mode projet est bien maîtrisée par les candidats,
- Un niveau de réflexion abouti, ils sont peu nombreux,

- En général le formalisme est respecté,
- Une connaissance correcte de la FPT,

#### **Les axes d'amélioration :**

- Difficulté de positionnement du candidat à l'échelle territoriale de l'agglomération,
- Les relations avec les communes membres ne sont que peu souvent abordées,
- Des faiblesses rédactionnelles problématiques en catégorie A (structure du rapport et syntaxe),
- Des lacunes dans l'expression,
- Le mode projet est souvent mal conçu,
- Les candidats utilisent peu ou mal les documents et exemples proposés.

#### **Conseils aux candidats :**

##### ***Pour l'épreuve de 6 questions :***

- Travailler la forme/l'organisation des réponses
- Faire des réponses structurées avec un plan clair et aéré
- S'appliquer sur la rédaction (faire des phrases avec des verbes, pas de tirets)

##### ***Pour l'épreuve de rapport :***

- Travailler l'introduction (intérêt de la commande, contexte, actualité du sujet) et l'annonce de plan (plus dynamique).
- Rechercher, lire et analyser des expérimentations dans des domaines variés en lien avec des politiques publiques pour construire la conduite collective de projet de développement local et les difficultés inhérentes à celle-ci.
- S'approprier la note de cadrage et la méthodologie du rapport et cerner les enjeux territoriaux du sujet
- Lire l'actualité sportive
- Apprendre à mieux rédiger
- Relire souvent l'énoncé du sujet

##### ***Pour l'épreuve de la note :***

- Travailler des plans dynamiques
- Aérer les copies et soigner l'écriture

#### **Les ruptures d'anonymat :**

Préalablement à la fixation des seuils, le jury a examiné les cas de rupture d'anonymat signalés par les correcteurs.

Sont notamment présentées comme signes distinctifs, l'utilisation d'un stylo d'une autre couleur que le noir ou le bleu, d'un surligneur, d'un crayon à papier ou portemine, la présence du nom du candidat, d'un nom fictif, d'une signature ou d'un paraphe, ou d'un nom de collectivité même fictive.

#### **Concours externe**

Le jury a décidé d'annuler et d'attribuer la note de zéro à une copie de note. Le nom et le prénom du candidat figurait en effet clairement dans le timbre.

## Le jury d'admissibilité

---

Les seuils ont été fixés comme suit :

- Concours externe : **24 admissibles**, avec une barre d'admissibilité de **10,00 sur 20**
- Concours interne : **27 admissibles**, avec une barre d'admissibilité de **12,50 sur 20**

**51 candidats** sont donc déclarés admissibles et convoqués aux épreuves orales.

### Le profil des admissibles :

Le candidat type est un homme âgé de 30 à 50 ans, originaire des régions, titulaire d'une licence qui a été préparé par le CNFPT.

Les candidats admissibles viennent principalement de la région métropolitaine à hauteur de 62,7%, 18 candidats admissibles déclarent être domiciliés en région Ile-de-France à hauteur 35,29% et 1 des DROMS.

41,2% des candidats admissibles ont une licence (niveau 6).

Les candidats admissibles déclarent s'être préparés au concours de manière individuelle à hauteur de 33,3% et 49,00% déclarent avoir suivi une formation au CNFPT.

## L'admission

---

Pour le concours externe, les épreuves d'admission sont les suivantes :

1° Une épreuve physique comprenant, un parcours de natation et une épreuve de course, affectée d'un coefficient 1

	Course en ligne	Natation
Hommes	1000 m	50 m nage libre
Femmes	600 m	50 m nage libre

2° Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'activités physiques et sportives, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à l'encadrement.,

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat constitue et transmet lors de son inscription, une fiche individuelle de renseignement. Cette fiche n'est pas notée, seul l'entretien avec le jury donne lieu à une notation.  
(durée : 25 min, dont 10 min au plus d'exposé, coefficient 4)

En application des dispositions du décret n°2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat, **les candidats titulaires d'un doctorat** peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.

Pour présenter cette épreuve adaptée, les candidats titulaires d'un doctorat transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission.

Pour le concours interne, les épreuves d'admission sont les suivantes :

1° Une épreuve physique comprenant, un parcours de natation et une épreuve de course, affectée d'un coefficient 1

	Course en ligne	Natation
Hommes	1000 m	50 m nage libre
Femmes	600 m	50 m nage libre

2° Un entretien débutant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques

ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un conseiller territorial des activités physiques et sportives, (durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 4)

L'épreuve orale facultative de langues étrangère a été suspendue, pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19, et conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 2022-529 du 12 avril 2022.

Grille d'entretien : Externe - 25mn

Exposé sur la formation et le projet professionnel du candidat	10mn	3 points
Connaissances et aptitudes à exercer les missions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances professionnelles et capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel,</li> <li>• Aptitude à l'encadrement et à la gestion de projets</li> <li>• Connaissance de l'environnement territorial</li> </ul>	15mn	15 points 5 points 5 points
Posture, capacité d'échange, potentiel et motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Grille d'entretien : Interne - 20mn

Exposé sur la formation et le projet professionnel du candidat	10mn	3 pts
Connaissances et aptitudes à exercer les missions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances professionnelles et capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel,</li> <li>• Aptitude à l'encadrement et à la gestion de projets</li> <li>• Connaissance de l'environnement territorial</li> </ul>	15mn	15 points 5 points 5 points
Posture, capacité d'échange, potentiel et motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

**Le niveau des candidats :**

**Concours externe :**

Nombre de postes : 20	Entretien avec le jury	Epreuve physique
Admissibles	<b>24</b>	
Convoqués	24	24
Présent	24	18 (6 dispensés)
Note la plus élevée	17,00	20,00
Note la plus basse	3,50	7,50
Note = ou > à 10	15	22
Nombre de notes éliminatoires	2	0
Moyenne	10,52	15,53

## Concours interne :

<b>Nbre de postes : 10</b>	<b>Entretien avec le jury</b>	<b>Epreuve physique</b>
Admissibles	<b>27</b>	
Convoqués	27	27
Présents	27	27 (16 dispensés)
Note la plus élevée	19,00	20,00
Note la plus basse	6,00	14,25
Note = ou > à 10	19	27
Nombre de notes éliminatoires	0	0
Moyenne	11,87	17,18

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats aux épreuves sportives et orales et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Compte tenu des résultats, et conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 92- 364 du 1er avril 1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives, le jury décide de transférer **4 postes** du concours externe vers le concours interne.

Le nombre de postes à pourvoir est donc modifié comme suit :

- Concours externe : **16 postes**
- Concours interne : **14 postes**

Les listes des admis sont arrêtées à trente (**30**) candidats :

- Concours externe : **16 admis**, avec un seuil d'admission fixé à 11.93 sur 20
- Concours interne : **14 admis**, avec un seuil d'admission fixé à 13.24 sur 20

### Les observations du jury

#### Les points forts

- Des connaissances professionnelles,
- Un exposé préparé.

#### Les axes d'amélioration

- Gestion du temps,
- Contenu de l'exposé,
- Connaissances territoriales,
- Curiosité professionnelle
- Structuration des réponses
- Difficultés de projection sur un poste de catégorie A (management)

En résumé, les conseils suivants peuvent être donnés aux futurs candidats :

Pour les externes, envisager en amont des stages ou échanger avec un conseiller des activités physiques et sportives en poste.

Préparer sa présentation en utilisant tout le temps accordé (5 ou 10mn)

Trop nombreux sont les candidats qui ne répondent pas à des questions touchant à la transversalité et sortant de leur champ de compétence immédiat.

Enfin, l'exposé sur l'expérience professionnelle se limite trop souvent à une présentation chronologique qui ne valorise pas toujours suffisamment les compétences acquises ou la progressivité de leur parcours.

## Le profil des candidats admis

---

On observe que parmi les **30** lauréats, 53,3% des lauréats sont des d'hommes, pour 46,7% de lauréates.

Les candidats originaires de province sont présents à hauteur de 66,7%, parmi les lauréats. Pour rappel, ils représentaient 58,4% des présents aux épreuves écrites.

**Concernant le niveau de diplôme**, 40% sont titulaires d'une licence et 10% des lauréats possèdent un diplôme supérieur ou égal à Bac + 2.

33,3% des lauréats déclarent une formation personnelle, plus de 50 % ont été formés par le CNFPT.

## Conclusion

---

Pour conclure, la session 2022 de ces concours, qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions, tant matérielles que pédagogiques.

Le jury félicite tous les lauréats et encourage ceux qui non pas réussi le concours à poursuivre leurs efforts.

Le président du jury remercie vivement les examinateurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité.

Fait à Pantin, le 31 mai 2022

**Anne-Lise QUIOT-TITON**  
Conseillère en charge des territoires  
à l'Agence Nationale du Sport